

Un BSV lin fibre interrégional !

Animateurs référents :

Cynthia TORRECILLAS
ARVALIS
02.32.07.07.51
c.torrecillas@arvalis.fr

Hervé GEORGES
Chambre d'agriculture
03.22.20.67.32
h.georges@somme.chambagri.fr

Animatrice suppléante :

Marine CNUDDE
ARVALIS
02.32.07.07.40
m.cnudde@arvalis.fr

Directeur de la publication
Sébastien WINDSOR
Président de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie

BSV consultable sur les sites de la DRAAF, des Chambres d'agriculture et des partenaires du programme

Abonnez-vous sur normandie.chambres-agriculture.fr

Action du plan Écophyto pilotée par les Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche avec l'appui technique et financier de l'Office Français de la Biodiversité



A
retenir

En lin fibre de printemps :

- Un fort développement des linières la semaine dernière
- Des altises à surveiller jusqu'à 5cm.

LE RESEAU D'OBSERVATIONS

Les lins d'hiver ayant atteint le stade « Floraison », ces derniers n'ont pas été suivis cette semaine. Pour le lin de printemps, le réseau est constitué de 54 parcelles.

	14	27	60	76	80	62	02	59	Total
LFP	6	15	4	15	7	4	1	2	54
Total	6	15	4	15	7	4	1	2	54

STADES

Les lins ont profité des températures chaudes de la semaine dernière pour se développer. Toutefois d'importants orages (50 à 100mm) parfois accompagnés de grêle ont touché certains secteurs en Normandie et en Hauts-de-France. Certaines linières sont exposées à un risque de verse voire de casse. De plus, des coulées d'eau au sein des parcelles peuvent générer des hétérogénéités à surveiller.

Au sein du réseau, 7 parcelles ont déjà dépassé le stade 10cm. Toutefois, la majorité des parcelles est entre les stades « 4 premières feuilles ouvertes – 3cm » et « 7cm ».

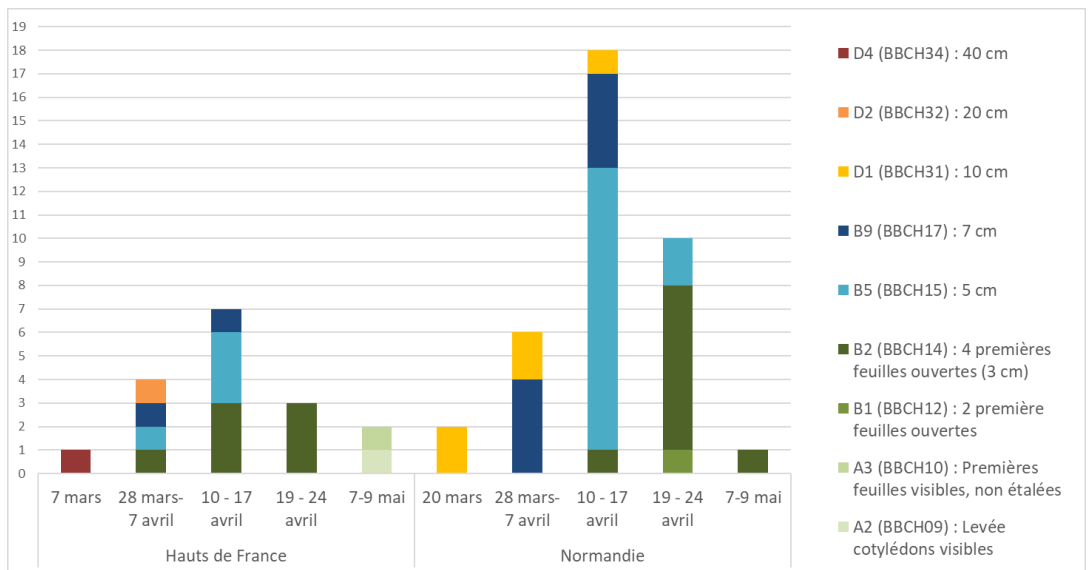


Figure 2 : Stade des parcelles en lin fibre de printemps en fonction de la date de semis

BIOAGRESSEURS

SURVEILLANCE ALTISE

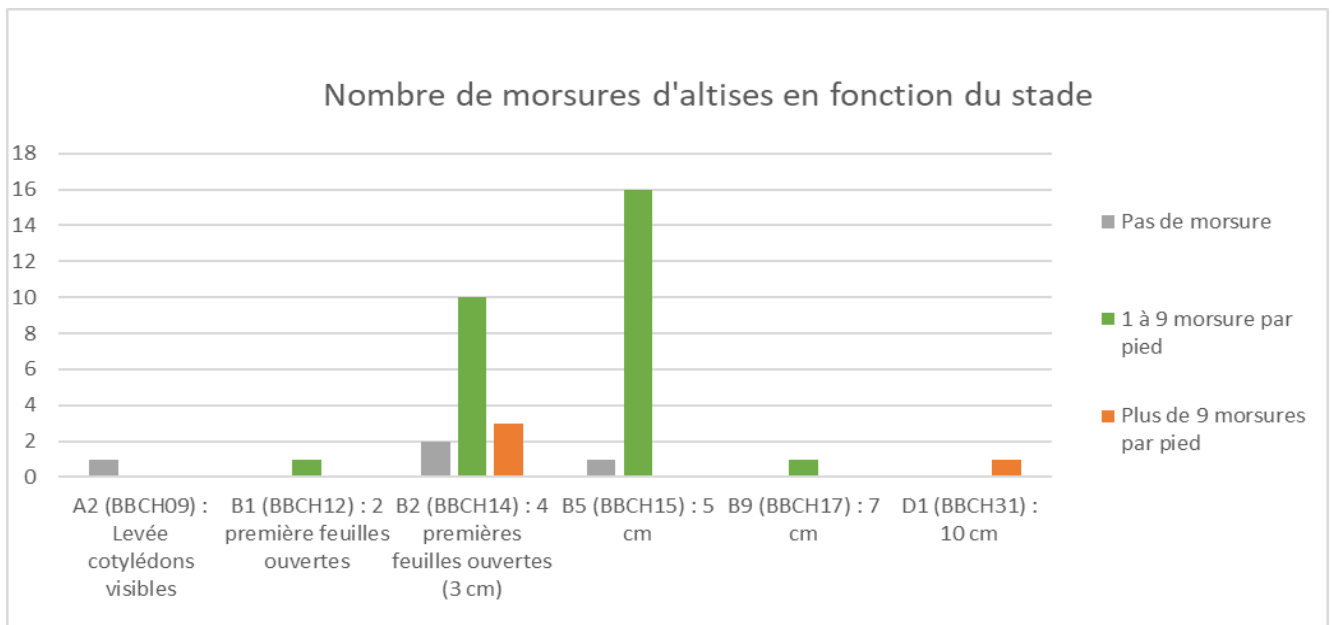


Figure 3 : Niveau de dégâts provoqués par les altises en fonction du stade de la linière

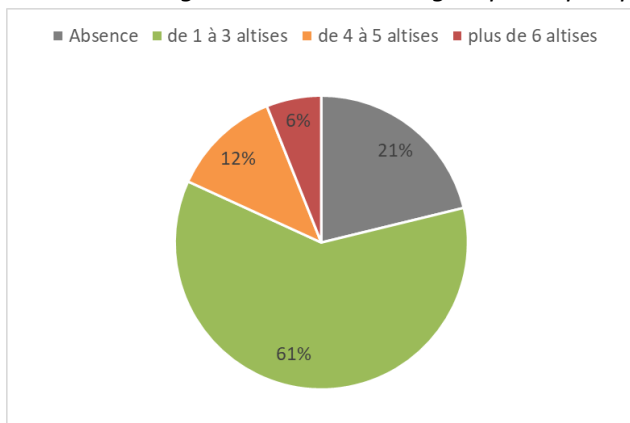
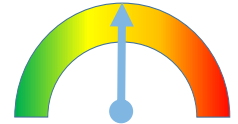


Figure 4 : Altise du lin

Figure 5 : Nombre d'altises dénombrées via la méthode de la feuille A4 dans le réseau

La plupart des linières du réseau sont en train de dépasser le stade de sensibilité vis-à-vis des altises. Toutefois, les comptages sur feuille A4 indiquent la présence d'altises sur 26 parcelles sur 33. Ainsi, pour les parcelles n'ayant pas encore atteint le stade 5cm et présentant des structures mottées, il est recommandé de continuer à suivre les parcelles lors des journées ensoleillées.



Seuil de nuisibilité : Pas de seuil de nuisibilité.

Analyse du risque :

Pour les parcelles du réseau au stade 3 cm, la sensibilité de la culture approche de son terme. La surveillance de l'activité des altises est recommandée pour les parcelles n'ayant pas atteint le stade 5cm.

Méthodes alternatives :

Le décalage de la date de semis (semis dans un sol réchauffé), une préparation du sol non motteuse, la bonne destruction des débris végétaux sont autant de moyens alternatifs et/ou préventifs pouvant limiter la pression des altises.

Le risque altises se caractérise par l'interaction entre l'abondance des altises dans les linières et leur activité. Pour rappel, le dénombrement d'altises sur feuille A4 verte est à réaliser lorsque les conditions sont les plus propices à l'observation de l'activité du ravageur c'est-à-dire lors de la période de la journée où les températures sont élevées et en l'absence de vent. Voir la méthode d'observation des altises en vidéo : [ICI](#)

Source : H. GEORGES



Source : ARVALIS



Méthode d'observation des altises dans les linières avec la cuvette jaune pour détecter la présence des altises et la feuille A4 pour raisonner une intervention de protection

L'analyse du risque altise sur les lins prend en compte les populations dénombrées dans la parcelle, les dégâts observés sur les plantes en fonction du stade des lins et de la dynamique de croissance. Cette grille de risque altise permet d'identifier à la parcelle les situations à risque (cf. ci-contre).

		OBSERVATION DES POPULATIONS D'ALTISES par dénombrement d'altises sur feuille A4 verte			
		FAIBLE 0-3	MOYENNE 4-6	ÉLEVÉE > 7	
Stade Fendillement du sol levée imminente BBCH 08		Réévaluer le risque dans les 48 heures.	Réévaluer le risque dans les 24 heures.	Envisager une protection	Réévaluer le risque dans les 24 heures.
			Réévaluer le risque dans les 48 heures.	Réévaluer le risque dans les 24 heures.	
Stade Levée BBCH 09 à 3 cm BBCH 14	<p>NUL Aucune morsure</p> <p>FAIBLE 1 à 9 morsures par plante</p> <p>MOYEN > 10 morsures par plante</p> <p>ÉLEVÉ plantes largement dévorées</p> <p>TRÈS ÉLEVÉ Disparition de plusieurs plantes et des cotylédons</p>	Réévaluer le risque dans les 24 heures.	Envisager une protection.	Réévaluer le risque dans les 24 heures.	
			Envisager une protection.	Réévaluer le risque dans les 24 heures.	
			Temps ensoleillé - lumineux : climat favorable à l'activité des altises et aux efficacités des interventions insecticides		
			Temps nuageux - couvert : climat défavorable à l'activité des altises et aux efficacités des interventions insecticides		

SURVEILLANCE OÏDIUM

Dans le réseau, une parcelle présentait des étoiles d'oïdium. Toutefois, cette dernière semée début mars se situe au stade 40cm. Une surveillance sera nécessaire dans les prochaines semaines pour les linières actuellement aux stades 10-20cm.

Pour info

B Une autorisation de mise sur le marché a été accordée pour la période du **03 avril au 01 août 2024** pour la spécialité de la société UPL, MICROTHIOL SPECIAL LIQUIDE (et ses démarques commerciales, THIOPRON RAINFREEE.) – 825g/l de soufre micronisé - pour lutter contre les maladies du lin (fibre et oléagineux) : <https://agriculture.gouv.fr/produits-phytopharmaceutiques-autorisations-de-mise-sur-le-marche-dune-duree-maximale-de-120-jours>

Consulter les notes nationales Biodiversité :

(ou Rendez-vous sur la page EcophytoPIC : <https://ecophytopic.fr/pic/prevenir/notes-nationales-biodiversite>)



B Méthodes alternatives : des produits de biocontrôle existent

[Note DGAL du 22/06/2023 qui établit la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime.](#)